



Assemblée générale

Distr. générale
9 août 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Point 15 de l'ordre du jour provisoire*

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes
issus des grandes conférences et réunions au sommet
organisées par les Nations Unies dans les domaines
économique et social et dans les domaines connexes**

Troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (2016-2025)

Note du Secrétaire général

En application de la résolution [70/293](#) de l'Assemblée générale, le Secrétaire général communique ci-joint le rapport établi par le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

* [A/76/150](#).



Résumé

Le présent rapport a été établi en application de la résolution [70/293](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée priait le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel de présenter un rapport d'activité sur la mise en œuvre des programmes de la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (2016-2025).

I. Introduction

1. Le présent rapport fait le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes de la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (2016-2025) au cours de la période allant de juillet 2020 à juin 2021. Il décrit les activités et interventions en cours, achevées et nouvelles et présente les étapes franchies et les résultats obtenus jusqu'ici. Il rend compte des efforts collaboratifs consentis par la communauté internationale pour mobiliser, aux niveaux régional, multilatéral et bilatéral, les ressources financières et non financières nécessaires à l'aboutissement des programmes de la troisième Décennie.

A. État du développement industriel en Afrique

2. Au cours de la période considérée, la crise sanitaire et économique mondiale déclenchée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et les perturbations des activités économiques, en particulier des chaînes d'approvisionnement mondiales, qui en ont résulté, ont réduit la valeur ajoutée manufacturière et freiné la croissance de la production industrielle, aggravant les risques structurels auxquels l'Afrique doit faire face à moyen et long terme. Bien qu'étant le deuxième continent le plus peuplé du monde (1,2 milliard d'habitants), elle ne représentait que 1,7 % de la valeur ajoutée manufacturière mondiale au quatrième trimestre de 2020. La production manufacturière en Afrique a diminué de 15,7 % au cours de cette période, en raison des mesures strictes de confinement imposées sur tout le continent pour lutter contre la pandémie.

3. Malgré les conséquences économiques de la pandémie, la production manufacturière s'est légèrement redressée, de 0,8 %, au premier trimestre de 2021, par rapport à la même période de 2020. Le produit intérieur brut (PIB) réel de l'Afrique devrait croître de 3,4 % en 2021, après une contraction de 2,1 % en 2020. La reprise prévue dépendra toutefois, entre autres, de : a) un accès plus large à la vaccination pour permettre aux pays de lever les restrictions qui ont inhibé l'activité économique ; b) un rebond durable des prix des produits de base ; c) l'augmentation des entrées de capitaux ; d) la mise en œuvre de politiques facilitant une croissance inclusive et durable ; et e) la solidarité et la coopération au niveau international.

B. Faits nouveaux touchant l'activité industrielle en Afrique et au niveau mondial

1. COVID-19

4. Bien que la première vague de la pandémie de COVID-19 ait progressé plus lentement en Afrique que dans le reste du monde, en décembre 2020, la deuxième vague semblait plus agressive. Au pic de la première vague, en juillet 2020, le nombre quotidien moyen de nouveaux cas était de 18 273. La troisième vague a commencé en mai 2021 et, en juin, environ 474 000 nouveaux cas avaient été enregistrés en Afrique. En juin 2021, les pays africains ont fait état de 5 442 372 cas de COVID-19 et 141 698 décès, soit 3 % de tous les cas signalés dans le monde. Selon la Banque africaine de développement (BAfD), environ 39 millions d'Africains pourraient tomber dans l'extrême pauvreté en 2021.

5. Les mesures prises par l'Afrique pour faire face à la pandémie de COVID-19 ont continué de monter en puissance aux niveaux national, régional et continental. En avril 2021, l'Union africaine et ses Centres africains de contrôle et de prévention des maladies ont lancé les Partenariats pour la production de vaccins en Afrique, qui

visent à tirer parti des partenariats panafricains et mondiaux pour développer la fabrication de vaccins en Afrique afin de répondre plus efficacement aux pandémies actuelles et futures. En juin 2021, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et ses partenaires du Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19 ont joint leurs forces à celles d'un consortium sud-africain comprenant Biovac, Afrigen Biologics and Vaccines, un réseau d'universités et les Centres africains de contrôle et de prévention des maladies, afin d'établir son premier centre de transfert de technologie pour les vaccins à ARN messenger contre la COVID-19. En octobre 2020, les Centres africains ont déployé six initiatives supplémentaires de lutte contre la pandémie sur le continent, ciblant la surveillance et le dépistage, la disponibilité des fournitures médicales, la santé publique et les mesures sociales, la sécurité des voyages, les moyens de subsistance et l'activité économique, la génomique des agents pathogènes et la mise au point et la fourniture de vaccins.

6. Au niveau mondial, la pandémie de COVID-19 a continué de perturber les activités socio-économiques. Selon le Groupe de la Banque mondiale, malgré l'accélération prévue de la croissance mondiale, qui devrait atteindre 5,6 % en 2021, le niveau du PIB mondial devrait être inférieur de 3,2 % aux projections antérieures à la pandémie. Dans de nombreux marchés émergents et économies en développement, les niveaux du PIB devraient rester en dessous des pics antérieurs à l'épidémie pendant une période prolongée. Les chiffres de l'Organisation internationale du travail (OIT) montrent que la pandémie de COVID-19 a entraîné la perte effective de 255 millions d'emplois à temps plein dans le monde. Dans son étude sur l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur l'économie africaine (*Impact of the Coronavirus COVID-19 on the African Economy*), l'Union africaine a estimé que quelque 20 millions d'emplois étaient menacés sur le continent du fait de la pandémie. Les investissements directs étrangers devraient croître de 5 % en 2021, ce qui est moins que les taux de croissance prévus pour le monde et les pays en développement. Le ratio moyen dette/PIB de l'Afrique devrait augmenter de 10 à 15 points de pourcentage à court et moyen terme, en raison de la progression des dépenses publiques et de la diminution des recettes fiscales.

2. Zone de libre-échange continentale africaine

7. Le 1^{er} janvier 2021, les échanges commerciaux ont officiellement débuté dans la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), lancée lors de la treizième session extraordinaire de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine consacrée à cette question. Au 7 juillet 2021, 37 pays avaient déposé leurs accords de ratification auprès de la Commission de l'Union africaine et étaient donc admis à commercer librement au sein de la zone, sur la base des listes de concessions tarifaires, règles d'origine et déclarations douanières légalement applicables et convenues. Les biens pour lesquels les négociations sur les règles d'origine ne sont pas encore conclues restent en dehors de la liste des biens échangeables. Les négociations restantes sur les règles d'origine et le commerce des biens et services devaient être conclues le 30 juin 2021, mais elles ont été retardées, en grande partie à cause de la COVID-19.

8. La deuxième phase des négociations, qui porte sur les droits de propriété intellectuelle, les investissements et la politique de concurrence, a débuté en juillet 2021 et viendra compléter les efforts entrepris dans les domaines des concessions tarifaires et des règles d'origine. Les négociations devraient s'appuyer sur les mécanismes existants aux niveaux régional et continental et conduire à l'élaboration d'une approche systématique et globale de l'intégration des questions relatives aux droits de propriété intellectuelle dans le programme de la ZLECAf, pour la promotion de la concurrence, l'amélioration des résultats du marché pour les consommateurs et les entreprises et la création d'un solide régime d'investissement continental. Les

négociations relatives à la deuxième phase et à la troisième phase (commerce électronique) devraient être conclues d'ici à la fin de 2021. Dans l'ensemble, on estime que, d'ici à 2035, la ZLECAf se traduira par une augmentation du volume du commerce intra-africain de plus de 81 %, ce qui ouvrira des perspectives aux entreprises manufacturières et aux travailleurs africains et fera grimper de 7 % le niveau de revenu sur le continent.

II. Progrès accomplis au regard des principales priorités de la troisième Décennie

9. Au cours de la période considérée, la mise en œuvre des projets en cours dans le cadre de la troisième Décennie a progressé, en collaboration avec les coordonnateurs/coordonnatrices des institutions partenaires. En septembre 2020, la feuille de route conjointe de la troisième Décennie et le cadre de suivi et d'évaluation qui lui est associé ont été validés lors du troisième atelier des coordonnateurs/coordonnatrices, auquel ont assisté 51 participants de diverses institutions partenaires. L'accent a été mis durant cette période sur l'élaboration et la mise en œuvre de programmes et de projets conjoints, en particulier les programmes régionaux d'appui à la ZLECAf et ceux visant à aider les pays africains à reconstruire en mieux et en tenant davantage compte des questions d'environnement après la pandémie.

A. Agrobusiness et développement rural

10. Au cours de la période considérée, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a mis en œuvre plusieurs projets visant à stimuler l'agrobusiness et l'agro-industrie. En Éthiopie, deux unités de lavage du café et une unité de décorticage ont été modernisées avec des systèmes de traitement écologiques. Au Soudan, un projet de 2,2 millions de dollars a été lancé pour soutenir le développement de la chaîne de valeur agricole, créer des emplois dans les zones rurales et faciliter l'accès aux services financiers. Un entrepôt frigorifique a été construit pour stocker les produits horticoles frais. Ce projet vise à atteindre 3 000 bénéficiaires.

11. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a contribué au développement de la chaîne de valeur de l'arachide au Kenya et du fruit de la passion en Ouganda. Au Nigéria, la FAO a collaboré avec le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Programme alimentaire mondial pour favoriser l'élaboration de mesures nationales efficaces pour lutter contre les changements climatiques en mettant à disposition des données et des analyses factuelles sur les conséquences de ces changements pour les politiques et les investissements dans le système agroalimentaire, les mesures prises par les pouvoirs publics pour y faire face et les options à long terme. Elle a également organisé des webinaires sur l'activation du Cadre pour la mécanisation agricole durable en Afrique en partenariat avec la Commission de l'Union africaine et le réseau africain pour le travail de conservation du sol (*African Conservation Tillage Network*).

12. Le FIDA s'est associé au Gouvernement mozambicain et au secteur privé pour soutenir les chaînes de valeur du manioc et de l'horticulture. Le projet, qui a pris fin en février 2021, a bénéficié à 28 535 ménages, dont 65 % étaient dirigés par des femmes et 19 % par des jeunes. Le projet a également permis de former 546 petits exploitants agricoles aux activités postérieures à la production, à la transformation et à la commercialisation et a contribué à l'introduction de six variétés améliorées de manioc.

13. Le Centre du commerce international et l'ONUDI ont uni leurs efforts pour mettre en place un programme « Route du coton », qui vise à améliorer la productivité et la compétitivité du secteur du coton, du textile et de l'habillement et à promouvoir la transformation locale du coton. Il devrait également ouvrir des perspectives sur les marchés sous-régionaux et internationaux, avec un impact positif sur la création d'emplois directs et durables au Bénin, au Burkina Faso, au Mali et au Tchad.

14. L'Agence de développement de l'Union africaine a lancé une initiative intégrée d'irrigation et d'agro-industrie visant à irriguer jusqu'à 5 millions d'hectares de terres arables dans 16 États membres de l'Union africaine entre 2020 et 2030. Cette initiative favorisera les partenariats public-privé tout au long de la chaîne de valeur des systèmes agricoles et alimentaires. Une assistance technique a été fournie pour cerner les priorités des programmes d'agro-industrie et d'irrigation spécifiques à chaque pays le long des chaînes de valeur régionales et transnationales.

15. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a continué de mettre en œuvre des activités de renforcement des capacités visant à favoriser la valorisation de l'eau et de l'azote dans les systèmes d'irrigation à petite échelle de certains pays africains. En République centrafricaine, plus de 300 agriculteurs de trois localités ont bénéficié de formations et de visites sur le terrain. Au Nigéria, la technologie d'irrigation au goutte-à-goutte a contribué à une augmentation de 60 % du rendement des cultures, fournissant de la nourriture et une source de revenus aux réfugié(e)s. En Sierra Leone, l'AIEA a renforcé les capacités des laboratoires pour la surveillance des maladies du bétail.

B. Programme de renforcement des capacités commerciales

16. La Commission économique pour l'Afrique (CEA), en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Centre du commerce international (ITC), les communautés économiques régionales et d'autres partenaires, a continué d'aider les pays africains à élaborer des stratégies pour la mise en œuvre de la ZLECAf. Quarante et un pays, dont 21 pays les moins avancés, et quatre communautés économiques régionales sont à différents stades de préparation de ces stratégies, qui mettent en évidence les domaines d'intérêt national et les interventions pertinentes pour garantir que les pays et les régions participent pleinement à l'accord et en bénéficient.

17. L'ONUDI a continué de mettre en œuvre une série de projets à l'appui du renforcement des capacités commerciales. Au Soudan, elle a collaboré avec la FAO dans le cadre d'un projet visant à augmenter les recettes d'exportation dans la chaîne de valeur des graines de sésame en améliorant le respect des mesures sanitaires et phytosanitaires, en renforçant les services de mise à l'essai et en améliorant les capacités des laboratoires. Au cours de la période considérée, ce projet a contribué à la création de six écoles de terrain pour les agriculteurs et a organisé un total de 27 sessions de formation. L'ONUDI a également mis en œuvre un programme de 8 millions d'euros axé sur la promotion des investissements au moyen du renforcement des capacités institutionnelles des agences de promotion des investissements au Cameroun, en Éthiopie, au Ghana, au Kenya, au Sénégal et en Zambie.

18. La CNUCED a réalisé trois examens de la politique d'investissement pour l'Angola, la Côte d'Ivoire et les Seychelles afin d'encourager l'aide publique au développement et l'investissement. Aux Comores, à Madagascar, à Maurice, aux Seychelles et au Zimbabwe, elle a fourni un soutien technique en vue de l'approfondissement des négociations dans les domaines du commerce, du développement durable et des règles d'origine dans le cadre de l'Accord de

partenariat économique entre l'Union européenne et l'Afrique orientale et australe. Une nouvelle plateforme en ligne permet aux pays bénéficiaires de rendre compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations émanant des examens de la politique d'investissement.

19. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'OIT ont continué à collaborer dans le cadre du Fonds d'investissement pour l'agriculture et le commerce en Afrique, un partenariat public-privé destiné à promouvoir le secteur alimentaire et agricole en fournissant des capitaux patients et une assistance technique et en ciblant les petites et moyennes entreprises, les agro-industries à grande échelle et les institutions financières impliquées dans l'agriculture. Deux institutions financières et trois entreprises de transformation et de commerce des produits agricoles ont reçu un financement au Bénin, au Kenya, au Nigéria, en République-Unie de Tanzanie, au Sénégal et en Zambie.

20. Le FIDA a financé un projet au Rwanda visant à accroître les revenus des agriculteurs dans les chaînes de valeur associées aux exportations. Ce projet a jusqu'à présent bénéficié à 142 296 personnes, dont 38 % de femmes, et a permis la certification de 25 coopératives. Les autres activités comprennent le renforcement des capacités des unités de lavage du café existantes et la création de nouvelles unités dans les zones où la culture du café se développe, ce qui a permis de porter à 64 % la part du café exporté qui est entièrement lavé.

21. La FAO a lancé un projet de 15 millions de dollars financé par la BAfD au Soudan du Sud et concernant les marchés agricoles, la valeur ajoutée et le développement du commerce. Vingt centres d'agrégation agricole, épaulés par 10 groupes d'entreprises produisant des semences améliorées pour 100 associations de producteurs commerciaux, serviront de guichets uniques où les agriculteurs pourront accéder aux informations et se tenir au fait de la situation des marchés. Ce projet contribuera à accroître la productivité et les revenus de près de 20 000 familles d'agriculteurs, dont la plupart sont d'anciennes personnes déplacées à l'intérieur du pays dont la réintégration économique doit être assurée.

22. Dans le cadre du projet de la BAfD d'appui institutionnel à la ZLECAf, une assistance a été apportée à plusieurs pays. Cinquante fonctionnaires de la Commission des douanes éthiopienne ont été formés à la modernisation des opérations douanières et aux méthodes et techniques des postes frontaliers à guichet unique. La Banque a également dispensé à 50 agents de l'autorité fiscale du Malawi des formations sur les droits de douane, l'origine et l'évaluation et les avances sur droits de douane et droits d'accise.

23. Le Centre du commerce international, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et l'Union européenne, a publié la version bêta du tableau de bord de l'Observatoire africain du commerce en décembre 2020. L'Observatoire, qui est l'un des cinq instruments opérationnels de la ZLECAf, fournit des renseignements sur le libre-échange aux entreprises, aux organisations de soutien aux entreprises et aux décideurs qui œuvrent en faveur de l'intégration commerciale continentale. Le Centre du commerce international a également collaboré avec la CEA pour déterminer les chaînes de valeur nationales à promouvoir dans le cadre de la formulation de stratégies destinées à favoriser la participation à la ZLECAf au niveau national.

24. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Centre du commerce international ont collaboré à la mise en œuvre de systèmes d'alerte régionaux sur les obstacles au commerce afin de mettre en évidence les contraintes auxquelles sont confrontés les commerçants. Depuis juin 2020, le système a enregistré plus de 100 rapports faisant état d'obstacles et a remédié à plus de 50 % d'entre eux. Le Centre du commerce international a engagé les associations régionales

d'entreprises dans la zone de la CEDEAO à soutenir la création d'un Conseil des entreprises de la CEDEAO. Il a également aidé les petits commerçants transfrontaliers de sept pays de la région du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) à améliorer leurs échanges et à formaliser leurs activités transfrontalières.

C. Entrepreneuriat et développement des compétences

25. L'ONUDI a lancé un projet en Ouganda qui permettra de construire le premier centre de formation du pays pour les opérateurs de matériel de construction routière, d'élaborer des programmes d'études de pointe et de former plus de 500 formateurs et opérateurs. Au Soudan, 336 micro-agri-entrepreneurs des chaînes de valeur du sésame et de l'arachide ont été formés à l'entrepreneuriat. Un soutien financier a été accordé à 101 bénéficiaires et 321 nouveaux emplois ont été créés par les entreprises soutenues. En Éthiopie, l'Institut de formation des conducteurs de véhicules commerciaux a été établi dans le cadre d'un projet visant à soutenir le développement de compétences spécialisées. Plus de 1 500 conducteurs de véhicules et formateurs de conducteurs ont été formés, testés et certifiés, 610 nouveaux emplois ont été créés et le niveau de revenu de 523 conducteurs a augmenté d'au moins 40 %.

26. En décembre 2020, l'OIT a signé un protocole d'accord avec le Gouvernement éthiopien sur un nouveau projet intitulé « ProAgro Ethiopia – Promotion du travail décent dans l'agro-industrie », qui ciblait les secteurs de l'alimentation et des légumes, de l'huile comestible et de la volaille. Dans le cadre d'un autre projet mené en Éthiopie, quatre instituts agro-industriels ont introduit le module de formation du programme de l'OIT intitulé « Promotion des entreprises compétitives et responsables », auquel ont été ajoutés des modules supplémentaires sur la sécurité et la santé au travail et la planification de la continuité des activités dans le contexte de la pandémie de COVID-19. En Zambie, l'OIT a contribué à la mise en place d'un partenariat de développement public-privé pour la mise en valeur des compétences en matière d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique et de technologies d'intégration énergétique régionale dans le cadre d'un projet financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement.

27. En mai 2021, l'Agence de développement de l'Union africaine et le Groupe Ecobank ont lancé l'académie de formation et mis en place les composantes du financement de l'initiative 100 000 microentreprises et petites et moyennes entreprises, qui vise à favoriser la croissance de ces entreprises en Afrique. L'objectif principal de l'initiative est d'accélérer le développement économique en encourageant une plus grande participation des microentreprises et petites et moyennes entreprises à l'activité formelle en Afrique et de promouvoir la création d'emplois décents dans les 55 États membres de l'Union africaine. L'objectif opérationnel est de fournir un soutien annuel à plus de 1,5 million de microentreprises et petites et moyennes entreprises à travers l'Afrique, de mettre en relation plus de 800 000 de ces entreprises et des femmes et jeunes entrepreneurs et de tirer parti de la ZLECAf pour faciliter l'accès aux marchés transitionnels en Afrique de plus de 500 000 microentreprises et petites et moyennes entreprises.

28. Le FIDA s'est associé au Gouvernement malgache pour mettre en œuvre un programme de formation professionnelle et d'amélioration de la productivité agricole destiné aux jeunes. À ce jour, 140 414 ménages de petits exploitants ont bénéficié de ce programme. En plus de la formation, les activités prévues comprenaient la construction de 12 entrepôts de stockage, la réhabilitation de 23 kilomètres de routes rurales et la mise en valeur de 1 592 hectares de terres irriguées. Au Burundi, un programme de développement de la chaîne de valeur a permis d'apporter une

assistance à 35 écoles pratiques d'agriculture et à 272 microentreprises en fournissant des lots d'équipement de départ et en dispensant des formations aux bénéficiaires. Ce programme a permis la création de 545 microentreprises.

D. Politique et statistiques industrielles

29. Au premier semestre 2021, l'ONUDI et la Commission de l'Union africaine ont collaboré pour la réalisation d'une cartographie régionale des chaînes de valeur qui doit contribuer à un développement industriel inclusif et durable. Parmi les principaux résultats attendus de cette étude figurent l'élaboration d'une stratégie de chaîne de valeur régionale panafricaine tirant parti des possibilités offertes par la ZLECAf ; le renforcement des capacités institutionnelles des administrations, des communautés économiques régionales, de l'Agence de développement de l'Union africaine et de la Commission de l'Union africaine ; et le développement et la mise à niveau de 25 chaînes de valeur régionales spécifiques (cinq dans chacune des sous-régions africaines). L'étude devrait favoriser l'établissement d'un nouveau cadre d'industrialisation pour le continent qui tiendrait compte de l'évolution du contexte socio-économique et politique en Afrique, y compris l'incidence de la pandémie de COVID-19.

30. La BAfD, en collaboration avec l'ONUDI, a commencé à œuvrer à l'élaboration d'un indice d'industrialisation de l'Afrique, qui permettra de mesurer les progrès de l'industrialisation du continent. Cet indice fournira un classement général des pays africains en fonction de leur performance en matière de production et d'exportation de produits manufacturés ; des progrès dans la mobilisation des investissements et des compétences en tant que facteurs clés du développement industriel ; et des avancées dans la mise en place d'autres conditions préalables à l'industrialisation, notamment les infrastructures, la stabilité macroéconomique et un environnement commercial favorable.

31. La CEA et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ont mené une étude pour déterminer les décalages entre les politiques et stratégies d'industrialisation nationales et régionales et l'intégration de ces stratégies au niveau national. En se concentrant sur le Malawi, la Zambie et le Zimbabwe, il s'est agi d'examiner dans quelle mesure les politiques industrielles nationales des pays d'Afrique australe s'alignaient sur les politiques et stratégies d'industrialisation de la SADC et du COMESA ou s'en écartaient.

32. Entre août 2020 et mars 2021, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a fourni une assistance à trois pays pour la rédaction de dispositions destinées à assurer la compatibilité de la législation nationale avec le Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques. Trois autres pays ont reçu des conseils sur la mise en conformité de leur législation nationale avec les normes internationales relatives aux brevets, aux marques, aux dessins et modèles industriels et aux indications géographiques. En mars 2021, l'OMPI a organisé une formation sur le système de Madrid à laquelle ont participé 70 personnes venues du Botswana, d'Eswatini, de Gambie, du Ghana, du Kenya, du Lesotho, du Libéria, du Malawi, du Mozambique, de Namibie, du Rwanda, de la Sierra Leone, du Soudan, de la Zambie et du Zimbabwe. Des sessions de formation sur le Traité de coopération en matière de brevets ont également été organisées au cours de la période considérée, attirant plus de 400 participants de 30 pays africains.

33. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a aidé l'Ouganda à élaborer sa politique industrielle nationale et le plan stratégique correspondant ainsi que la stratégie nationale de participation à la ZLECAf. À

Maurice, le PNUD a facilité un dialogue national avec le secteur manufacturier sur le rôle de l'industrialisation dans le fonctionnement de la ZLECAf.

34. La CNUCED, la CEA, l'ONUDI et l'Organisation de coopération et de développement économiques ont collaboré à l'examen de la politique de transformation de la production en Égypte (*Production Transformation Policy Review of Egypt*). Le rapport, qui sera lancé en juillet 2021 et qui est le premier du genre à être publié en Afrique, traite de la participation de l'Égypte aux chaînes de valeur mondiales et met en évidence les moyens par lesquels la politique intérieure, les investissements et la coopération internationale peuvent contribuer à la création de nouveaux actifs et libérer le potentiel des actifs existants, tout en accélérant le développement durable.

35. L'ONUDI a réalisé des diagnostics industriels qui servent de base à l'élaboration de programmes de partenariat pays et de programmes de pays. Ces diagnostics impliquent, entre autres, la mise en évidence des possibilités de faire progresser le développement industriel inclusif et durable et des obstacles à surmonter ; un examen des politiques et stratégies industrielles pertinentes existantes ; l'identification des sous-secteurs industriels et des domaines d'intervention pouvant avoir le plus fort impact sur le développement, tout en tenant compte des conditions cadres sociales et environnementales ; et la cartographie des partenaires de développement potentiels et des interventions présentant des possibilités de synergie. Les diagnostics ont été achevés en Zambie et initiés en Côte d'Ivoire, en Guinée et au Soudan.

E. Zones économiques spéciales et parcs industriels

36. L'ONUDI a continué de soutenir le développement de parcs industriels. Entre février et mai 2021, trois des quatre parcs agro-industriels intégrés pilotes créés avec son aide dans le cadre du programme de partenariat pays ont été inaugurés en Éthiopie. Un programme autonome de partenariat pays a été lancé au Kenya en janvier 2021 et une initiative de coopération technique pour la création d'un parc agro-industriel intégré pour la transformation des produits agricoles a été lancée dans le comté de Nyamira, avec un financement de la Chine. En avril 2021, l'Égypte et l'ONUDI ont signé un programme quinquennal de partenariat pays de 172 millions d'euros axé sur la politique et la gouvernance industrielles, la promotion des investissements et l'industrie verte. Un programme mondial de parcs éco-industriels a été lancé en Afrique du Sud en décembre 2020. Financé par le Secrétariat d'État à l'économie de la Suisse, ce programme améliorera la performance environnementale, économique et sociale ainsi que l'avantage concurrentiel des parcs industriels, contribuant ainsi à renforcer le développement économique.

37. Le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) a été le fer de lance d'un projet d'industrialisation en Zambie et au Zimbabwe visant à développer un parc agro-industriel commun. Les deux pays ont signé un protocole d'accord en mars 2021 qui offre des possibilités de collaboration renforcée entre la CEA, l'ONUDI, le COMESA et la BAfD. La CEA a apporté son soutien à une étude de préfaisabilité, tandis qu'une demande de subvention de 15 millions de dollars a été soumise à la BAfD. En mai 2021, le COMESA a élaboré deux instruments d'action clefs pour favoriser le fonctionnement de la ZLECAf : le cadre pour la gestion des zones économiques spéciales ; et une stratégie de mise en œuvre du cadre de sa politique en matière de contenu local.

38. La Banque africaine d'import-export a aidé le Fonds de développement des exportations du Malawi à réaliser des études de faisabilité pour deux parcs industriels qui favoriseront l'industrialisation et l'agrobusiness. Au Bénin, la Banque finance le développement de la zone économique spéciale de Glo-Djigbé, notamment pour la

transformation de la noix de cajou et du coton. Un parc industriel et logistique intégré est en cours de mise en place au Togo et sera consacré à la production de balles de coton. Au Burkina Faso, la Banque soutient la création d'un complexe industriel pour la transformation intégrée de la fibre de coton locale en produits finis et semi-finis.

39. La Banque arabe pour le développement économique en Afrique a contribué au développement de zones industrielles au Congo, en Éthiopie et en Guinée. En Guinée, une somme de 28 millions de dollars a été prévue pour la création de la zone industrielle de Fangi, tandis que 50 millions de dollars ont été promis pour une zone industrielle au Congo. En Éthiopie, la Banque finance à hauteur de 50 millions de dollars un projet visant à améliorer la productivité agricole des zones agro-industrielles intégrées et l'emploi des jeunes et à favoriser le développement des chaînes de valeur agricoles.

40. L'Agence de développement de l'Union africaine collabore avec l'ONUDI et d'autres parties prenantes pour mettre au point des lignes directrices sur la création et le développement de parcs agroalimentaires intégrés en Afrique. Ces lignes directrices exposent les meilleures pratiques et présentent des méthodes et outils pour aider les États membres et les partenaires dans les domaines liées à la planification, l'exploitation, le financement et la gestion des parcs industriels.

F. Industries pharmaceutiques et COVID-19

41. L'ONUDI a mis en œuvre divers projets dans le domaine des produits pharmaceutiques. Le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Kenya, Madagascar et le Nigéria ont reçu un soutien pour la production locale de matériel médical et d'équipements de protection individuelle. Un projet axé sur la gestion des déchets médicaux a été lancé en Afrique du Sud. En collaboration avec l'Organisation ouest-africaine de la santé, l'ONUDI élabore et coordonne un programme complet pour le secteur de la fabrication de produits pharmaceutiques dans la région de la CEDEAO. Elle a également mené plusieurs études sur l'impact de la COVID-19 sur ce secteur, dont les résultats apporteront une contribution essentielle à l'édition 2022 de son Rapport sur le développement industriel.

42. En juin 2020, le Fonds commun pour les produits de base a mis en place une facilité de liquidité d'urgence de 2 millions de dollars pour apporter un soutien urgent sous la forme de fonds de roulement aux petites et moyennes entreprises répondant aux conditions requises qui luttent contre les conséquences de la pandémie dans les pays en développement tributaires des produits de base. Le Conseil d'administration du Fonds commun a également aidé les petites et moyennes entreprises à résister aux effets négatifs de la pandémie en modifiant, dans des cas impérieux, les calendriers de remboursement des prêts consentis par le Fonds.

43. Au cours de la période considérée, l'Agence de développement de l'Union africaine a lancé une initiative visant à accélérer la mise en œuvre de solutions locales pour améliorer la résilience aux pandémies actuelles et futures. L'accélérateur de résilience aux pandémies (*Pandemic Resilience Accelerator*) aide les entreprises africaines du secteur de la santé à améliorer leurs capacités en matière de soins de santé et à réduire leur dépendance à l'égard des chaînes d'approvisionnement médicales extérieures. Cette initiative est un partenariat entre l'Agence de développement de l'Union africaine et l'Agence japonaise de coopération internationale, qui bénéficie du soutien du Boston Consulting Group et d'autres organisations publiques et privées. Après sa phase pilote dans la région de la Communauté d'Afrique de l'Est, il sera étendu au reste de l'Afrique au second semestre de 2021.

44. L'OMS, la Commission de l'Union africaine et l'Agence de développement de l'Union africaine ont continué d'œuvrer à la mise en place de l'Agence africaine du médicament. Un travail de plaidoyer a été effectué pour obtenir les 15 ratifications nécessaires à la création de cette Agence. En septembre 2020, 17 États membres de l'Union africaine avaient signé le traité, dont 5 l'avaient ratifié. L'Agence réglementera et harmonisera la fabrication locale de produits médicaux, en garantissant la sécurité, la qualité et l'efficacité des produits destinés au marché africain.

45. La BAFD et l'ONUDI ont entrepris une étude sur les répercussions de la COVID-19 sur l'activité industrielle. Des enquêtes au niveau des entreprises ont été menées en Afrique du Sud, en Côte d'Ivoire, au Kenya, à Maurice, en République démocratique du Congo, au Rwanda, au Sénégal, en Tunisie et en Zambie afin de promouvoir la réalisation de recherches fondées sur des données probantes et d'orienter l'élaboration des politiques pour la conception et la mise en œuvre de mesures de relance économique et de résilience pour le secteur industriel. Le rapport doit en principe être présenté en septembre 2020. L'ONUDI a également collaboré avec la BAFD sur un rapport intitulé « Gestion de la pandémie du COVID-19 : étude de l'impact sur les industries agroalimentaires marocaines et proposition de stratégie de relance ».

G. Énergies renouvelables et efficacité énergétique

46. L'ONUDI a continué d'héberger le programme Réseau consultatif pour le financement privé en Afrique subsaharienne, qui offre aux entrepreneurs un accompagnement commercial pour des projets d'adaptation au climat et d'énergie propre dans les pays en développement. À ce jour, le Réseau a soutenu 126 projets, représentant un investissement de 1,7 milliard de dollars. L'ONUDI a également élargi le programme du Réseau mondial de centres régionaux pour les énergies renouvelables avec l'approbation officielle en juin 2021 de la création d'un centre pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique pour l'Afrique centrale, qui sera situé à Luanda.

47. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et le PNUD ont lancé un projet d'installation de mini-réseaux alimentés par l'énergie solaire au Burkina Faso, au Mali et au Niger. Ce projet vise à renforcer les capacités locales des secteurs public et privé pour l'exploitation et la maintenance efficaces des réseaux. En Guinée et au Nigéria, l'initiative pour des investissements durables dans l'infrastructure et l'innovation s'est engagée à mobiliser des ressources pour construire 250 000 logements durables et abordables supplémentaires. Les logements seront construits en utilisant des technologies vertes et en ayant recours aux compétences et aux matériaux locaux. Ce projet offrira des milliers de possibilités d'emploi aux populations locales et contribuera au développement économique des régions concernées.

48. La FAO et l'ONUDI ont entrepris un projet de 27,6 millions de dollars pour améliorer la production de bioénergie par les petits exploitants agricoles de Côte d'Ivoire. Il s'agit d'intensifier l'utilisation de la biomasse et des sources de bioénergie issues de l'agriculture et de la sylviculture pour la production d'électricité et d'énergie en milieu rural. Alors que la FAO se concentre sur la production et la collecte des déchets agricoles, l'ONUDI s'occupe de la transformation, de la distribution et de la commercialisation de l'énergie.

49. L'ONUDI, en collaboration avec le Réseau international sur la petite hydroélectricité et le Réseau mondial de centres régionaux pour les énergies renouvelables, a élaboré des directives techniques sur la petite hydroélectricité (*Small*

Hydropower Technical Guidelines), qui contiennent des conseils aux États membres sur les moyens d'améliorer les politiques relatives aux petites centrales hydroélectriques afin de mieux intégrer les technologies de pointe dans le contexte national. Les directives complètes, qui présentent un intérêt particulier pour la plupart des pays d'Afrique, seront publiées en 2021.

50. En septembre 2020, le PNUE, en partenariat avec l'Université technique du Danemark, s'est associé à des parties prenantes kényanes et internationales pour élaborer la stratégie nationale d'efficacité et de conservation énergétiques 2020 du Kenya. Cette stratégie fournit une feuille de route pour la fixation et la réalisation des objectifs d'efficacité énergétique, notamment au moyen d'une augmentation significative du nombre d'audits liés à l'énergie.

H. Environnement et changements climatiques

51. L'ONUDI a obtenu un cofinancement de plus de 80 millions de dollars pour un projet de 7 millions de dollars financé par le Fonds pour l'environnement mondial en faveur d'une économie circulaire dans le secteur du plastique au Ghana. Grâce à un financement du Japon, elle a mené des études sur la chaîne de valeur des plastiques en Égypte, au Kenya et au Nigéria afin de mettre en évidence les lacunes et les besoins auxquels il fallait remédier aux fins de la promotion d'une économie circulaire pour les plastiques. En Afrique du Sud, elle a contribué à l'élaboration d'un plan d'action visant à promouvoir la production locale de produits durables de remplacement du plastique. Au niveau mondial, elle a organisé, en association avec l'Université d'Europe centrale, un cours d'été sur le thème « L'industrialisation verte : voies vers un développement industriel inclusif et durable » pour des participants de 20 pays africains.

52. Le PNUE a mobilisé 90 000 dollars pour la mise en œuvre d'un projet de verdissement des infrastructures sanitaires en Éthiopie et au Kenya. Un montant supplémentaire de 75 000 dollars a été mobilisé pour mettre en œuvre un projet sur la manière de promouvoir les technologies vertes au moyen des choix de consommation. Le PNUE, la FAO, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, et 10 autres agences et banques de développement ont continué à soutenir l'initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et du Sahel, qui vise à lutter contre la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse en faisant pousser de la végétation et en restaurant une bande de terre couvrant 100 millions d'hectares du Sénégal à Djibouti. L'initiative a reçu 14 milliards de dollars de promesses de financement supplémentaires pour les dix prochaines années.

53. En mars 2021, le PNUD, le PNUE, l'ONUDI et Conservation International ont annoncé la deuxième phase du programme planetGOLD, financé par le Fonds pour l'environnement mondial, qui vise à transformer l'exploitation artisanale et à petite échelle de l'or en un secteur plus sûr, plus propre et plus rentable. Parmi les activités entreprises au cours de la période considérée dans le cadre de la première phase du programme figurent l'examen du cadre stratégique de l'exploitation artisanale et à petite échelle de l'or, l'identification de 3 000 mineurs artisanaux répondant aux conditions requises pour bénéficier d'un soutien, l'analyse des options de financement, la planification d'une usine de traitement sans mercure et un examen du marché de l'or et de la chaîne d'approvisionnement. Au Burkina Faso, l'ONUDI a continué d'œuvrer à l'élimination du mercure dans le secteur en encourageant la formalisation des activités ; en facilitant le financement et l'accès aux marchés internationaux de l'or ; en contribuant à la formation et à la transposition des

meilleures pratiques ; et en favorisant le transfert de connaissances en matière de sensibilisation.

54. En octobre 2020, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la CEDEAO, la SADC et la Communauté d'Afrique de l'Est ont lancé un projet de financement axé sur les besoins afin de contribuer à l'élaboration d'une stratégie d'amélioration de l'accès au financement de l'action climatique et de mobilisation de ces ressources pour la mise en œuvre des mesures prioritaires d'atténuation et d'adaptation. Le projet comprend une évaluation des besoins et des flux en matière de financement de l'action climatique couvrant plus de 46 pays participants ainsi qu'une aide à l'élaboration de stratégies régionales dans ce domaine. La Convention-cadre a également soutenu l'élaboration d'un facteur d'émission du réseau correspondant au niveau de référence normalisé pour le Kenya, qui est entré en vigueur en décembre 2020, ainsi qu'une mise à jour du niveau de référence normalisé du Pool énergétique d'Afrique de l'Ouest.

55. L'ONUDI et le PNUE ont continué de co-héberger le Centre et le Réseau des technologies climatiques, organe opérationnel du Mécanisme technologique de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Au cours de la période considérée, le Centre et le Réseau des technologies climatiques ont mis en œuvre un projet visant à renforcer les capacités locales requises pour mettre en œuvre la politique de la CEDEAO de promotion de l'égalité de genre dans l'accès à l'énergie. Un appui a été fourni au Burkina Faso, au Mali et au Niger dans les actions qu'ils ont engagées pour améliorer l'accès à une énergie abordable, fiable et durable au moyen de la prise en compte des considérations de genre dans les nouvelles politiques énergétiques, les activités de renforcement des capacités, les échanges de connaissances, la promotion des investissements et le développement des entreprises.

56. Le Projet de l'AIEA pour l'accroissement de la disponibilité en eau, qui soutient les efforts faits par les pays pour intégrer le recours à l'hydrologie isotopique dans les infrastructures et les programmes nationaux relatifs à l'eau, a vu son périmètre élargi au Mali, au Sénégal et au Togo, après avoir été mis en œuvre au Bénin, au Cameroun, au Ghana, au Niger et au Nigéria. Ce Projet a permis de réaliser une analyse approfondie de la situation de l'Eswatini en vue de la réalisation du premier projet d'hydrologie isotopique du pays.

I. Informatique et communications

57. Pendant la période considérée, l'ONUDI a exécuté plusieurs programmes et projets visant à promouvoir la quatrième révolution industrielle, Industrie 4.0. En Namibie, elle a soutenu l'utilisation d'un modèle d'apprentissage automatique pour la cartographie des espèces d'acacia afin d'améliorer la performance du secteur agricole et des chaînes de valeur associées. En août 2020, les analystes du laboratoire cosmétique de la Ghana Food and Drugs Authority ont reçu des lunettes intelligentes pour effectuer une évaluation virtuelle et obtenir une assistance à distance. En juin 2021, l'ONUDI a lancé le premier centre créatif en Éthiopie pour soutenir les activités créatives et l'esprit d'entreprise. Le centre donnera accès à des instruments numériques, notamment des imprimantes 3D, des découpeuses laser et des bibliothèques numériques, et encouragera les paiements numériques.

58. Le Groupe de la Banque mondiale a poursuivi la mise en œuvre de l'Initiative pour une économie numérique en Afrique, qui vise à combler les lacunes dans cinq domaines, à savoir l'infrastructure numérique, les compétences numériques, les plateformes numériques, les services financiers numériques et l'entrepreneuriat numérique. Les travaux se sont poursuivis en Somalie dans le cadre d'un projet de modernisation numérique de 31 millions de dollars qui a contribué à la mise en place

d'un nouveau mécanisme de financement des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, structuré selon les principes du secteur privé et conçu pour générer un effet de levier de capitaux publics beaucoup plus important qu'une ligne de crédit classique. Au total, le Groupe de la Banque mondiale devrait dépenser environ 25 milliards de dollars par le biais des guichets de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale de développement et mobiliser des financements participatifs supplémentaires auprès du secteur privé.

59. L'Union internationale des télécommunications (UIT), en collaboration avec le PNUD, la FAO, l'OMS, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), contribue à la mise en œuvre du projet Niger 2.0 « Villages intelligents », qui vise à réduire les disparités entre les zones urbaines et rurales en ouvrant au numérique les zones éloignées ou mal desservies. L'objectif est de permettre à environ 15 000 unités administratives villageoises d'accélérer et de faciliter le raccordement de plus de 85 % de la population. Le Groupe de la Banque mondiale a promis de consacrer 100 millions de dollars à cette initiative. La FAO a poursuivi la mise en œuvre de l'initiative 1 000 villages numériques pour promouvoir la transformation numérique des villages et des petites villes partout dans le monde et, à terme, les convertir en pôles de villages numériques et faire en sorte que le commerce électronique, les drones, les mégadonnées, les plateformes en nuage et l'agriculture intelligente face au climat, entre autres solutions, fassent partie intégrante des zones rurales.

60. Le Département des affaires économiques et sociales a collaboré avec l'UNESCO, l'UIT, la CEA et les autres commissions économiques et sociales régionales de l'ONU pour publier en juillet 2020 son Étude bisannuelle des Nations Unies sur l'administration en ligne, qui rend compte des évolutions intervenues dans ce domaine dans les 193 États Membres, y compris les 54 pays d'Afrique. L'étude met en lumière les tendances régionales en matière d'utilisation des technologies de l'information et des communications dans le secteur public et d'expansion des services en ligne ainsi que les défis soulevés et les perspectives offertes par la transformation numérique en Afrique. La préparation de l'édition 2022 est en bonne voie.

61. Le Centre du commerce international a mis en œuvre un projet financé par le Groupe de la Banque mondiale qui vise à accroître les exportations des microentreprises et des petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes en Tunisie grâce à des places de marché électroniques, qui constituent un nouveau canal pour développer les débouchés à l'exportation et élargir les possibilités commerciales. Le projet a permis de former un noyau de conseillers en commerce électronique qui fournissent des services d'accompagnement et de conseil à 130 de ces entreprises, leur permettant d'utiliser efficacement les marchés virtuels pour promouvoir et vendre leurs produits et services.

J. Sensibilisation et forums mondiaux

62. L'ONUDI, la Commission de l'Union africaine, la CEA, l'Agence de développement de l'Union africaine et l'Initiative AfroChampions ont co-organisé la Semaine de l'industrialisation de l'Afrique en novembre 2020. Avec plus de 2 500 participants virtuels, l'événement a permis de débattre des domaines d'importance stratégique pour renforcer l'industrialisation du continent (notamment Industrie 4.0), des chaînes de valeur régionales, du renforcement des capacités commerciales, des énergies renouvelables, de l'agro-industrie, des parcs industriels et de l'industrie pharmaceutique. L'un des principaux résultats a été un appel à maintenir l'élan pour

que des actions concrètes puissent voir le jour dans la perspective du Sommet de l'Union africaine sur l'industrialisation et la diversification économique, prévu en novembre 2021. L'ONUDI a organisé un événement parallèle pour lancer l'édition 2020 du Rapport sur la performance compétitive de l'industrie, qui comprend une analyse approfondie de la compétitivité industrielle de l'Afrique, et a présenté l'indice industriel applicable pour l'objectif de développement durable n° 9.

63. Le Centre du commerce international et l'ONUDI se sont associés à la Mission permanente du Burkina Faso à Genève pour célébrer la Journée mondiale du coton, le 6 octobre 2020. L'événement, auquel ont participé les parties prenantes, notamment l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, l'Union européenne, le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad et des représentants du secteur privé, a été l'occasion de passer en revue les moyens de faire du coton une chaîne de valeur durable et inclusive, à même de stimuler l'industrialisation et la création d'emplois.

64. En mars 2021, la BAfD, le Centre du commerce international et l'ONUDI ont organisé un séminaire en ligne sur le thème « La mise en œuvre de la ZLECAf : la nécessité d'approfondir l'engagement et la participation du secteur privé ». Avec plus de 400 participants, les discussions ont porté sur le renforcement de l'implication du secteur privé dans les dialogues sur le commerce, l'investissement et les infrastructures, sur les stratégies visant à accroître la participation des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et sur la nécessité de renforcer les partenariats pour attirer les investissements dans les secteurs prometteurs.

65. Le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a accueilli la première session du Comité intergouvernemental préparatoire de la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à New York, en mai 2021. Les résultats des discussions serviront de base aux travaux du Comité préparatoire, qui a pour mandat de convenir des éléments du nouveau Programme d'action pour les pays les moins avancés. Une manifestation parallèle organisée par l'ONUDI le 24 mai 2021 sur le thème « L'avenir de l'industrie manufacturière dans les pays les moins avancés : premiers enseignements pour l'ère postpandémique » a permis de rassembler des éléments d'information ponctuels sur les mesures prises pour atténuer les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur le secteur manufacturier des pays les moins avancés.

66. En partenariat avec l'Union du Maghreb arabe, le Centre du commerce international a organisé un webinaire le 30 mars 2021 sur le thème « Mise en œuvre de la ZLECAf en Afrique du Nord : nouvelles perspectives pour la croissance et l'intégration des microentreprises et des petites et moyennes entreprises ». Ce webinaire a permis d'informer des décideurs, des institutions d'aide au commerce et à l'investissement et des microentreprises et petites et moyennes entreprises des possibilités offertes par la ZLECAf, de passer en revue les problèmes rencontrés par ces entreprises en Afrique du Nord pour accéder au marché nord-africain et au nouveau marché unique africain et de proposer un plan d'action visant à développer le commerce et l'investissement dans le cadre de la Zone de libre-échange.

67. En avril 2021, la Banque européenne d'investissement, en partenariat avec l'Union européenne, a accueilli les *EU-Africa Green Talks* qui ont permis aux partenaires européens et africains de débattre des meilleures pratiques, des partenariats et des solutions pratiques pour accélérer le développement durable, les investissements verts et le redressement postpandémie. Ces échanges ont eu lieu avant le Forum de haut niveau UE-Afrique sur l'investissement vert, qui s'est tenu à Lisbonne le 23 avril.

K. Partenariats et mobilisation des ressources

68. En octobre 2021, la BAfD a approuvé une aide pour les secteurs industriel et financier de Madagascar sous la forme d'un prêt concessionnel de 14,52 millions d'euros dans le cadre du projet d'industrialisation et d'appui au secteur financier. En novembre 2020, la Banque a accordé 799 800 dollars à la République-Unie de Tanzanie pour financer le projet *Africa Franchise Accelerator*, qui vise à promouvoir la franchise comme outil national de développement des petites et moyennes entreprises. En novembre également, la BAfD a approuvé un don de 250 000 UC à la Côte d'Ivoire pour soutenir le Projet d'amélioration des services industriels, qui vise à renforcer la compétitivité de l'industrie et à créer des emplois.

69. Le Fonds d'équipement des Nations Unies a déployé un total de 30,1 millions de dollars pour réduire les risques propres aux petites et moyennes entreprises pouvant bénéficier de concours bancaires et promouvoir les solutions numériques. Ces investissements ont permis de mobiliser 83,5 millions de dollars supplémentaires grâce à un effet catalyseur et un effet de mobilisation auprès de bailleurs de fonds des secteurs public et privé. En **Ouganda**, le mécanisme a fourni 0,9 million de dollars de financement à des conditions favorables à 11 petites et moyennes entreprises agricoles, tout en mobilisant 3,9 millions de dollars de contributions en fonds propres ainsi que des ressources supplémentaires auprès d'organismes de financement. Cette aide devrait permettre de créer plus de 500 nouveaux emplois et d'améliorer l'accès au marché de plus de 75 000 petits exploitants agricoles. En Guinée, le FENU a aidé les autorités nationales à mettre en place un mécanisme de financement en faveur du développement local consistant en la retenue d'un pourcentage des redevances minières pour alimenter les transferts budgétaires intergouvernementaux, ce qui a permis de créditer ce mécanisme local de 5 millions de dollars.

70. En 2020, la Banque européenne d'investissement a consacré 5 milliards d'euros à de nouveaux investissements privés et publics en Afrique, dont 2,4 milliards d'euros à l'appui du secteur privé. Globalement, l'aide qu'elle a fournie en faveur des investissements en Afrique a représenté une augmentation de 50 % par rapport à l'année précédente. Elle a continué de collaborer avec l'ONUDI dans le cadre du projet de 8,8 millions de dollars concernant l'industrie du cuir et les moyens de favoriser la création d'emplois durables dans le parc industriel du cuir de Modjo, en Éthiopie, qui a notamment pour objet de faciliter l'accès au financement, en particulier des jeunes hommes et femmes.

71. Au cours de la période considérée, sept projets du Fonds commun pour les produits de base ont été mis en œuvre en Afrique, pour une valeur de 21 millions de dollars. Au Kenya, un prêt de 610 000 dollars a été accordé pour la construction d'une installation de stockage et de transformation de céréales mélangées, dont devraient bénéficier jusqu'à 50 000 agriculteurs. Trois mille autres agriculteurs devraient bénéficier d'un prêt de 500 000 dollars du Fonds commun pour le financement du commerce afin d'accroître la production et l'exportation d'huile d'avocat biologique. En République-Unie de Tanzanie, une avance de fonds de roulement de 500 000 dollars a été accordée pour soutenir une initiative concernant la chaîne de valeur de la vanille, qui devrait bénéficier à plus de 5 000 agriculteurs. Le Fonds commun a également apporté son soutien à certains fonds d'investissement à impact d'une valeur de 348 millions de dollars, notamment le Fonds d'investissement pour l'agriculture et le commerce en Afrique, d'une valeur de 228 millions de dollars, le Fonds Moringa pour l'agroforesterie, d'une valeur de 84 millions d'euros, et le Fonds pour les petites et moyennes entreprises agricoles en Afrique, d'une valeur de 36 millions de dollars.

72. La Banque islamique de développement a continué de financer le programme pour les petites et moyennes entreprises d'Afrique de l'Ouest, conçu par la Société

islamique internationale de financement du commerce, afin d'améliorer l'accès des petites et moyennes entreprises de huit pays aux lignes de financement, en renforçant les capacités et fournissant des services de conseil. Au cours de la période considérée, elle a apporté son appui aux chaînes de valeur mondiales du bois et du manganèse au Gabon et a facilité leur mise à niveau. Parmi les autres projets prioritaires en préparation au Gabon figurent la construction du barrage hydroélectrique de Tsengué-Lélédi pour un coût de 759 millions de dollars, le dédoublement de la voie du chemin de fer Trans-Gabon pour la section Libreville-Ndjole pour un coût de 1,15 milliard de dollars, afin de faciliter le transport du manganèse, et le contournement de Libreville pour accéder au port d'Owendo pour un coût de 187 millions de dollars, afin de faciliter le transport et l'expédition du bois.

73. Le Fonds monétaire international (FMI) et le Groupe de la Banque mondiale ont continué à soutenir la mise en œuvre de l'Initiative du Groupe des 20 pour la suspension du service de la dette. D'après les estimations initiales, cette initiative devait permettre aux pays d'Afrique subsaharienne de réaliser des économies se chiffrant à 5,5 milliards de dollars en décembre 2020, mais elle a effectivement libéré environ 1,8 milliard de dollars pour 30 de ces pays au cours de la période concernée. De janvier à juin 2021, les économies réalisées par la région se sont élevées à 4,3 milliards de dollars. Au titre du Cadre commun du FMI pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette, l'Éthiopie cherche à obtenir un rééchelonnement des paiements, tandis que le Tchad et la Zambie ont demandé une restructuration de leur dette pour faciliter un redressement solide et durable après la pandémie de COVID-19.

74. La FAO, le PNUD et le Fonds d'équipement des Nations Unies, en coopération avec le Ministère du commerce du Malawi, ont élaboré un projet de fonds commun pour les objectifs de développement durable, qui est doté de 8 millions de dollars et qui a pour objectif de catalyser des investissements du secteur privé en réalisant des financements innovants. Il est prévu que le projet reçoive 35 millions de dollars supplémentaires d'investissements privés et soutienne les efforts visant à accroître les investissements dans l'agriculture et le secteur manufacturier ainsi que dans la chaîne d'approvisionnement et des services en favorisant la technologie et l'innovation.

L. Coopération Sud-Sud

75. Au cours de la période considérée, le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, en coopération avec le Centre international pour les échanges économiques et techniques de la Chine, a continué d'assurer le fonctionnement de sa plateforme numérique connue sous le nom de Galaxie Sud-Sud. À ce jour, 500 solutions ont été partagées sur la plateforme. Le Bureau a également continué de soutenir la Commission de l'Union africaine en renforçant les capacités des jeunes entrepreneurs en Afrique et en les mettant en contact avec leurs pairs en Asie pour générer des possibilités d'apprentissage mutuel et de partenariat.

76. La CNUCED s'est associée à l'Alliance des organisations scientifiques internationales et à l'Institut de recherche sur l'information aérospatiale de l'Académie chinoise des sciences pour étudier l'application d'un système de surveillance des cultures utilisant des données satellitaires pour accroître la productivité. Des participants de 12 pays, dont l'Afrique du Sud, l'Algérie, le Kenya, le Malawi, Maurice et le Nigéria, ont suivi un atelier en ligne de deux mois au cours duquel ils ont appris la théorie, la méthodologie et l'application du système CropWatch. Dans le cadre de son projet sur l'intégration Sud-Sud et les objectifs de développement durable, la CNUCED a aidé l'Éthiopie à réaliser une analyse approfondie de la viabilité de la dette stratégique et de la gestion de la dette.

77. La Banque islamique de développement a poursuivi la mise en œuvre d'un programme de développement des capacités visant à renforcer les écosystèmes nationaux pour la coopération Sud-Sud et triangulaire. En avril 2021, en coopération avec la Société islamique internationale de financement du commerce, elle a lancé la Plateforme africaine d'apprentissage et de partage des connaissances en ligne, afin d'accompagner ses efforts de mise en relation des pays du Sud avec les pays ayant élaboré des solutions pour atténuer et combattre les effets de la pandémie. Les webinaires ont consisté notamment en des échanges sur la réponse à la pandémie de COVID-19 entre membres du personnel médical et paramédical et ont été suivis par 17 500 participants au total, dont plus de 6 000 participants des milieux médicaux et paramédicaux de 25 pays africains membres de la Banque islamique de développement.

III. Questions intersectorielles

A. Contribution des femmes au développement industriel

78. L'ONUDI a collaboré avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et la FAO aux fins de la mise en œuvre de la deuxième phase du projet phare qu'elle réalise dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord à l'appui de l'autonomisation économique des femmes au moyen du développement de l'entrepreneuriat. Une étude régionale a été entreprise dans sept pays de la région, dont l'Algérie, l'Égypte, le Maroc et la Tunisie, pour déterminer l'accès des femmes entrepreneurs aux technologies de l'information et des communications et l'utilisation par les femmes de ces technologies ainsi que pour procéder à une évaluation de la situation des femmes entrepreneurs eu égard aux considérations de genre. Au Mali, l'ONUDI s'est associée au Fonds d'équipement des Nations Unies pour soutenir les femmes pratiquant une activité agropastorale à gérer les risques liés à la dégradation de l'environnement au moyen de mesures d'adaptation aux changements climatiques dans les zones exposées à un conflit intercommunautaire. Le projet soutiendra les activités de planification des administrations locales ainsi que les mesures et les investissements d'adaptation aux changements climatiques en fournissant des aides pour la résilience climatique qui seront attribuées en fonction de la performance.

79. En collaboration avec la FAO, le FIDA et le PAM, ONU-Femmes a conçu un programme visant à accélérer le progrès économique des femmes rurales en Éthiopie, au Libéria, au Niger et au Rwanda. L'objectif est de renforcer la sécurité alimentaire et la nutrition, la sécurité des revenus, le sens de l'initiative et la participation ainsi que d'établir des conditions générales favorables à un développement rural permettant la prise en compte des questions d'égalité de genre. Le programme a bénéficié à plus de 75 000 femmes et 384 000 membres de leur famille. En Côte d'Ivoire, ONU-Femmes a également mené une étude d'impact de la pandémie de COVID-19 sur les petites et moyennes entreprises appartenant à des femmes.

80. Au cours de la période considérée, l'OIT a lancé le projet Travail décent pour une transformation économique durable et inclusive au Mozambique, qui a parrainé la production de 10 000 masques de protection dans le pays. Ce projet a également permis de sécuriser l'emploi des femmes, de réorienter les entreprises féminines vers la fabrication d'équipements de protection individuelle et de créer une source de revenus supplémentaire pour quatre associations dirigées par des femmes. L'OIT a collaboré avec le PNUD en République-Unie de Tanzanie pour aider certaines entreprises ciblées à remonter dans la chaîne de valeur, en mettant l'accent sur les jeunes et les femmes. Grâce au programme de l'OIT « Gérez mieux votre entreprise », 2 712 jeunes et femmes ont reçu une formation.

81. Le Fonds d'équipement des Nations Unies, en collaboration avec le PNUD et ONU-Femmes, a réalisé des évaluations économiques locales tenant compte de la dimension de genre en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie dans le cadre d'un projet pilote. À ce jour, le Fonds a mobilisé 3,5 millions de dollars auprès de partenaires locaux pour 25 investissements localisés dans l'autonomisation des femmes, bénéficiant directement à plus de 32 000 femmes dans les pays ciblés. En août 2020, le Fonds et le PNUD ont créé une nouvelle plateforme de développement local spécialement conçue pour les femmes et les jeunes du Togo. Les partenaires ont continué à soutenir des dispositifs de financement similaires au Mali.

B. Emploi des jeunes

82. L'ONUDI a poursuivi la mise en œuvre d'un projet de 14,7 millions de dollars visant à créer 6 000 emplois durables pour les jeunes en Tunisie. Le projet vise à fournir un soutien direct aux nouveaux entrepreneurs et aux entrepreneurs existants par le biais de cours de formation à l'entrepreneuriat, d'un accompagnement professionnel et d'une assistance technique afin de renforcer les entreprises existantes et d'en encourager de nouvelles. Dans le cadre de son projet Innovation, développement et entrepreneuriat pour tous, l'ONUDI a contribué à recenser cinq chaînes de valeur dans la technologie agricole, les activités créatives, le secteur entrepreneurial, la technologie et de la mécanique automobile dans lesquelles il est possible de promouvoir des emplois décents pour les jeunes au Nigéria.

83. L'OIT a apporté son appui à la modernisation et à la réparation de tronçons de route et de voies navigables dans le cadre de son programme d'investissement à haute intensité de main-d'œuvre au Mozambique. Une formation a été dispensée à 25 petites et moyennes entreprises, dont 44 % étaient dirigées par des femmes et 72 % par des jeunes, sur la mise en œuvre d'outils de planification de la continuité des activités pour garantir le maintien du chiffre d'affaires pendant la pandémie de COVID-19. L'OIT a également contribué à l'acquisition par 28 jeunes de compétences commerciales au moyen de son module GERME (Gérez mieux votre entreprise). La participation des jeunes, des femmes et des personnes handicapées à la construction d'infrastructures routières s'est accrue grâce à la formation professionnelle et artisanale.

84. Le Centre du commerce international a mis en œuvre le programme « Les jeunes et le commerce », qui vise à renforcer les capacités entrepreneuriales des jeunes pour atténuer les effets négatifs de la pandémie de COVID-19. Grâce aux cours en ligne proposés par son Académie du commerce pour les PME, plus de 23 000 jeunes africains ont acquis les compétences requises pour exercer des emplois décents et une entrepreneuriale.

IV. Conclusions et recommandations

85. La pandémie de COVID-19 continue de jeter une ombre sur le développement industriel et socioéconomique de l'Afrique. Si les perspectives pour 2021 se sont quelque peu éclaircies, avec un meilleur accès à la vaccination, les risques économiques demeurent. La troisième vague actuelle de la pandémie a incontestablement assombri les perspectives d'une reprise économique rapide et le retour des économies aux niveaux d'avant la crise nécessitera des politiques solides qui donnent la priorité aux investissements socioéconomiques et à la diversification économique et qui relèvent le défi des changements climatiques.

86. L'orientation de la politique industrielle aux niveaux national, régional et continental doit être revue. Il convient également de coordonner les stratégies entre

les pays afin d'être en mesure de cerner les avantages concurrentiels régionaux, de renforcer les liens existants entre les entreprises et, par conséquent, de développer l'approvisionnement régional. À moyen et long terme, le développement des chaînes de valeur régionales peut contribuer à mobiliser des investissements régionaux et à favoriser des systèmes de production industrielle à même de diversifier les capacités d'exportation et de libérer le potentiel de transformation structurelle du continent.

87. La mise en œuvre de programmes axés sur le développement et l'amélioration de la production locale de produits pharmaceutiques, y compris les vaccins contre la COVID-19, est de la plus haute urgence. Il faut, dans cette optique, accorder un rang plus élevé de priorité à des initiatives telles que celles qui relèvent du Plan de fabrication pharmaceutique pour l'Afrique, de l'Agence africaine du médicament, du Forum africain pour la réglementation des vaccins et des partenariats entre l'Union africaine et les Centres africains de contrôle et de prévention des maladies pour la fabrication de vaccins en Afrique ainsi que des recommandations contenues dans la résolution sur le renforcement de la production locale de médicaments et d'autres technologies de santé pour en améliorer l'accès, adoptée par l'Assemblée mondiale de la santé en mai 2021.

88. Si l'Afrique veut poursuivre sa trajectoire de transformation et récupérer les gains perdus, elle doit impérativement se concentrer sur l'utilisation intelligente des technologies numériques. La quatrième révolution industrielle – Industrie 4.0 – offre aux pays africains des possibilités immenses de transformation pour parvenir à une industrialisation inclusive et durable. En tirant parti efficacement de ces possibilités, ils peuvent sortir de la pandémie avec des économies plus résilientes, des systèmes de santé publique plus solides et des sociétés plus inclusives et équitables. Une attention particulière doit être accordée à l'institutionnalisation d'un écosystème d'innovation assorti de cadres réglementaires bien calibrés, à l'investissement dans les infrastructures, aux compétences numériques et à l'inclusion socioéconomique, y compris des jeunes, par la promotion des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques.

89. La ZLECAf continue de présenter le plus grand espoir de renouveau des perspectives de transformation structurelle et d'industrialisation de l'Afrique à moyen et long terme. Elle devrait permettre non seulement de réduire la vulnérabilité de l'Afrique aux perturbations mondiales, mais aussi de stimuler la concurrence régionale, d'améliorer la productivité, d'attirer les investissements étrangers et de promouvoir la sécurité alimentaire. Les acteurs de la communauté internationale doivent continuer de collaborer avec les parties prenantes pour mettre en évidence des moyens novateurs de relever les défis du développement en Afrique en aidant les pays et les régions à tirer le meilleur parti de la ZLECAf et à se redresser plus rapidement après la pandémie. Une réorientation structurelle de la production vers les produits semi-finis permettrait de pérenniser une industrialisation inclusive et durable sur le continent, dopant les perspectives de réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063.

90. Reconstruire en mieux n'implique pas de choisir entre reprise économique et durabilité environnementale. Sortir de la crise liée à la COVID-19 en accordant une grande place à la protection de l'environnement reste une priorité. L'adoption d'approches intégrées pour une transition vers des économies à faibles émissions de carbone grâce à des investissements dans l'énergie durable, des modèles d'économie circulaire et une production économe en ressources et plus propre, en tant que partie intégrante d'une action plus large de relance, devrait permettre aux gouvernements d'atteindre de multiples objectifs économiques et sociaux et de construire un avenir résilient sans laisser personne de côté.